

**Colloque « Gouvernance locale »  
Hanoi  
Maison du droit Vietnamo-Française  
26-27 mars 2009**

- **Ouverture du colloque**

<b>NGUYEN Van Binh</b>	Directeur de la Maison du droit Vietnamo-Française	VIETNAM
<b>Hervé BOLOT</b>	Ambassadeur de France au Vietnam	FRANCE
<b>PHAN Trong Vinh</b>	Président du comité Populaire de la ville de Hué	VIETNAM

- **Thème 1 : Le développement durable, un enjeu local**

Modérateur		
<b>Olivier DONNET</b>	Consultant (MPI)	BELGIQUE
Intervenants		
<b>HOANG Mai</b>	Formatrice à la faculté des Sciences administratives de l'ANAP	VIETNAM
<b>Loïc RAOULT</b>	Vice-président en charge de l'Agenda 21 , la prospective et la coopération internationale, CG Côtes d'Armor	FRANCE
<b>NGUYEN Dinh Anh</b>	Directeur Adjoint du Département des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la ville de Danang	VIETNAM
<b>NGUYEN Huu Duc</b>	Directeur Général a.i. des collectivités locales, MOHA	VIETNAM
<b>NGUYEN Thi Hanh</b>	Directrice adjointe du Département du développement urbain du MOC	VIETNAM
<b>Hélène PASQUIER</b>	Chef de projet EAST Vietnam pour SEDIF, SIGEIF	FRANCE
<b>NGUYEN Xuan Vinh</b>	Chef du bureau général du Département des affaires locales, MPI	VIETNAM

- **Thème 2 : La coopération décentralisée, un outil du développement durable**

Modérateur		
<b>Alain HENRY</b>	Directeur de l'Agence Française de développement au Vietnam	FRANCE
Intervenants		
<b>TRAN Tuan Anh</b>	Vice président du Comité Populaire de la ville de Can tho	VIETNAM
<b>Jean GUERARD</b>	Vice président du Conseil Régional Aquitaine	FRANCE
<b>NGUYEN Van Vinh</b>	Vice président du Comité populaire de la Province de Lao Cai	VIETNAM
<b>Fanny QUERTAMP</b>	Co-directrice PADDI (Rhône Alpes)	FRANCE
<b>Mme NGUYEN Hong Van</b>	Co-directrice PADDI, Département du Plan et de l'Architecture du Comité populaire de HCMV	VIETNAM

<b>Laurent PANDOLFI</b>	Codirecteur de l'Institut des Métiers de la VilleIMV (Région Ile de France)	FRANCE
<b>NGUYEN Hoang Hai</b>	Directeur adjoint de TRAMOC, CP de Hanoi	VIETNAM
<b>Michel MORVAN</b>	Directeur Adjoint Pôle Développement, Brest Métropole / Directeur du Technopôle Brest Iroise	VIETNAM
<b>PHAM Huu Thu</b>	Directeur du Département des Affaires étrangères du CP de Haiphong	VIETNAM

*Les projets dans le domaine de l'eau*

Modérateur		
<b>Alain HENRY</b>	Directeur de l'Agence Française de développement au Vietnam	FRANCE
Intervenants		
<b>TRAN Anh Tuan</b>	Directeur adjoint du bureau d'administration du Comité populaire de la province de Quang tri	VIETNAM
<b>NGUYEN Hong Son</b>	Directeur de la compagnie de l'environnement et des travaux publics de la ville de Hué	VIETNAM
<b>PHAM Hong Son</b>	Directeur du Département du développement Rural de la province de Ninh Binh	VIETNAM
<b>TRAN Ngoc Hieu</b>	Directeur du PER de la province de Nam Dinh	VIETNAM
<b>Hélène PASQUIER</b>	Chef de projet EAST Vietnam pour SEDIF, SIGEIF	FRANCE
<b>TRUONG Quoc Toan</b>	Responsable formation à l'IMV	VIETNAM
<b>Karine TRYSTAM</b>	Directrice des Relations internationales , CG Val de Marne	FRANCE

- **Thème 3 : Francophonie et développement durable**

Modérateur		
<b>Emmanuelle BOULESTREAU</b>	Conseillère adjointe de coopération et d'action culturelle, Ambassade de France au Vietnam	FRANCE
Intervenants		
<b>DIEP Kinh Tan</b>	Vice-Ministre du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	VIETNAM
<b>TRAN Ngoc Bich</b>	Directeur adjoint du centre de coopération Montreuil Hai Duong	VIETNAM
<b>Jean GUERARD</b>	Vice président de la Région Aquitaine	FRANCE
<b>NGUYEN Van Vinh</b>	Vice président du Comité populaire de la province de Lao Cai	VIETNAM
<b>Paul FROMONTEIL</b>	Vice président de la région Poitou Charentes	FRANCE
<b>Jacques BOURGAIN</b>	Président de l'association Côtes d'Armor - Vietnam	FRANCE

<b>NGUYEN Huu Duc</b>	Directeur Général a.i. des collectivités locales, Ministère des Affaires Intérieures (MOHA)	VIETNAM
-----------------------	---	---------

## **Thème 1 : Le développement durable, un enjeu local**

Cette table-ronde a permis de présenter le processus de décentralisation au Vietnam et d'évaluer ses conséquences sur les compétences des collectivités locales dans le domaine du développement durable.

Les interventions du directeur général des collectivités locales du Ministère de l'Intérieur (MOHA) et celle de l'Académie Nationale d'Administration Publique (ANAP), portant sur le processus de décentralisation, ont souligné la difficulté de mettre en place cette réforme placée au cœur la réforme de l'administration publique (PAR) depuis 1995. Les programmes gouvernementaux d'appui à la décentralisation se sont succédés depuis les années 90 (promotion de la démocratie locale, réforme des systèmes politiques locaux, ...) ainsi que les expériences pilotes dans différentes provinces. Le Vietnam s'interroge cependant toujours : vers quelle forme de décentralisation doit-il aller ? Vers un transfert de pouvoirs ou vers un transfert de tâches ? Quelle doit être l'évolution du rôle de l'Etat ? Cette confusion sur les grandes orientations à prendre a été soulignée par l'apparition en séance du terme original de « déconcentration ». Dans ce contexte, et le MOHA (chargé de produire de nouvelles règles d'ici 2010 portant notamment sur la suppression des conseils populaires, la gestion des ressources humaines, la simplification administrative, etc) et le Ministère du Plan et de l'investissement (chargé de rédiger un décret sur la planification) continuent de s'inspirer des expériences étrangères.

A l'échelon local, le souhait de décentralisation est clairement exprimé. Les interventions du Ministère de la Construction, en charge de la planification urbaine, et des services de l'Environnement et des ressources naturelles de la ville de Danang, ont fait apparaître que les autorités locales vietnamiennes aspirent à davantage d' « autonomie », à la mise en œuvre de « stratégies de développement » au niveau local, et à participer à l'« aménagement » de leurs territoires. Ce souhait n'est qu'en partie satisfait. L'exposé du Ministère du Plan et de l'Investissement, sur la gestion des ressources de l'aide au développement, a rappelé l'importance de l'échelon central au Vietnam, notamment dans les décisions d'allocation de cette ressource spécifique. Le classement des villes en catégories en fonction de leur taille et d'autres critères plus confidentiels, déterminant dans les allocations de ressources financières et le degré d'autonomie, est effectué par le gouvernement. Si l'échelon provincial assume de véritables tâches économiques et budgétaires, les villes ne disposent pas de réelles responsabilités.

Les intervenants français ont rappelé que dans leur expérience de la décentralisation, le rôle de l'Etat a évolué vers davantage de coordination interministérielle et, en interne, vers une double responsabilité de contrôle de la légalité et de préservation de l'intérêt d'utilité publique (général). Loin de constituer une opposition ou un démembrement, il s'agit d'une évolution des rôles de chacun. L'Etat devient un « donneur d'impulsion et le gardien de la cohérence ». Ils ont pu donner à leurs homologues vietnamiens des exemples concrets de déclinaison des compétences au niveau local en matière de développement durable: exposé du Conseil Général des Côtes d'Armor l'agenda 21 (adopté au sommet de la terre de Rio en 1992, il fait des collectivités locales les opérateurs principaux des politiques de développement durable) ; exemple de décentralisation technique avec le cas des syndicats des eaux ; dynamique de l'intercommunalité pour gérer les questions qui les dépassent territorialement. L'exposé de la ville de Danang a souligné que la responsabilisation des échelons territoriaux, instituée par la décentralisation, s'accompagne d'un devoir d'initiative, qui intéresse les collectivités en les amenant à donner des réponses locales à des enjeux qui dépassent l'échelon local, voire national. L'intérêt des coopérations décentralisées, qui permettent de construire sur l'expérience de collectivités étrangères, est ainsi apparu clairement.

## Cadre législatif vietnamien de la décentralisation

La décentralisation vietnamienne a été amorcée avec la constitution de 1992. Cependant c'est la Résolution du gouvernement du 30 juin 2004 qui a accéléré la réforme de l'organisation de l'administration territoriale. Cette dernière constitue le relais de l'Etat central sur le territoire, mais décide également et met en œuvre sa politique locale dans le cadre des directives nationales.

Les instances du pouvoir local vietnamien sont réparties à 3 niveaux : les communes ( 11773), les districts ( 671), les provinces (63).

Le pouvoir de décision et sa mise en œuvre repose sur deux institutions : le Conseil populaire et le Comité populaire. Les conseils populaires disposent de vastes domaines de compétence, et les comités populaires constituent l'organe d'exécution. Les travaux des conseils populaires s'effectuent dans le cadre de 4 commissions: Economie et budget ; Culture et société ; Lois ; Minorités.

Actuellement, une réforme concernant la suppression des conseils populaires au niveau des districts et des communes est en cours. Une autre réforme importante vise la simplification des procédures administratives. C'est la généralisation des « guichets uniques » dans les organes fonctionnels publics locaux et organismes publics locaux à tous les échelons territoriaux. La loi de finances de 1998, révisée en 2002, accorde aux autorités locales une autonomie dans l'élaboration de leurs budgets ainsi que la mise en œuvre des dépenses publiques.

## Cadre législatif français de la décentralisation

La décentralisation française est affirmée par la Constitution française en son Titre XII intitulé « Des collectivités locales ». Il s'agit d'un transfert de compétences de l'Etat à des institutions distinctes, bénéficiant d'une certaine autonomie de décision et d'un budget propre, tout en restant sous son autorité.

Le processus de décentralisation a débuté en France en 1982 avec les lois Deferre de 1982 et 1983. Elle a connu une évolution en 2003-2004 avec la révision constitutionnelle sur la décentralisation accordant plus d'autonomie aux collectivités.

On distingue actuellement 5 types de collectivités : Les communes ( 36783), les départements (100) , les régions (26), les collectivités à statut particuliers, et les collectivités d'outre mer.

Elles disposent de compétences, budget et personnel propres. En effet, chaque collectivité dispose d'un bloc de compétence propre. A titre d'exemple, les transports urbains sont dévolus aux communes, les transports non urbains et scolaires aux départements, et l'élaboration du schéma régional des transports aux Régions. L'urbanisme et l'aménagement du territoire constitue la majeure partie des compétences des communes, l'aide sociale des départements et l'action économique des régions. La constitution leur garantit également une autonomie financière, elles disposent donc librement de leurs ressources qui proviennent des recettes des impôts locaux et des subventions de l'Etat.

*Réforme administrative. Au cœur de la réforme de l'Etat au Vietnam, elle est menée sur 4 plans : législation, organisation, mise à niveau du personnel et finances publiques. Le transfert de compétences du gouvernement vers les provinces concerne essentiellement les domaines suivants : gestion territoriale, planning, investissement, gestion du budget d'État, gestion des ressources naturelles, gestion des entreprises publiques, services publics, organisation de l'appareil administratif et gestion des fonctionnaires. La décentralisation entre échelons locaux reste en chantier. La loi de 2003 sur les Conseils et Comités populaires sera réexaminée pour adoption en 2010, avant le renouvellement des Conseils et Comités populaires locaux pour le mandat 2011-2016.*

- Réponse des collectivités locales aux grands défis du développement durable

Il est apparu que les coopérations thématiques décentralisées portent de plus en plus souvent sur des questions d'envergure mondiale : Can Tho, par la voie du vice-président du comité populaire, a exprimé son souhait d'établir un partenariat avec une collectivité territoriale française pour construire un plan de lutte contre le changement climatique et anticiper sur les investissements à effectuer dans le delta du Mékong. Brest Métropole Océane apporte son expérience de « contrat de baie » à Haiphong (gestion et restauration de la qualité des eaux de la baie d'Haiphong et du bassin versant) et se propose d'élaborer un plan climatique intégré pour Haiphong et sa région. La ville d'Hanoi et la région Ile-de-France, via l'Institut des Métiers de la Ville, coopèrent de longue date dans les domaines de la gestion du développement urbain des grandes villes, ainsi que la Région Rhône-Alpes, via le Centre de prospective et d'études urbaines (projet PADDI).

Ces coopérations d'ampleur, tant en termes de durée que de ressources, ne peuvent réussir sans bonne gouvernance du projet. Ceci se traduit en règle générale par une relation partenariale (co-présidence ou co-gestion, voir PADDI\*, IMV\*, ... ; la signature d'accords précis; des représentants permanents (voir Aquitaine, Midi Pyrénées, Val de Marne, etc.), un effort de formation des cadres locaux, une volonté commune de durabilité et de qualité des projets. Des questions de fond sous-tendent la conception de ces coopérations : « quelle ville ou campagne pour demain ? », « quelle gouvernance locale ? », « quel développement durable dans un contexte de préservation de l'identité vietnamienne » ? « quels besoins en expertise ? »... La province de Lao Cai et la région Aquitaine ont exposé comment la deuxième phase de leur coopération s'était construite à partir de la question « comment penser le développement » de la ville de Lao Cai.

- Les projets dans le domaine de l'eau

Cette table ronde a eu pour objet de rendre compte des différentes coopérations dans le domaine de l'eau : construction de systèmes d'alimentation et de conduite des eaux , d'assainissement des eaux usées (syndicats des eaux Fensch Lorraine-Fontoy/ Quang Tri ; syndicats des eaux SEDIF et SIGEIF, Agence de l'eau Seine Normandie au sein de programme solidarité eau / provinces de Ninh Binh et de Nam Dinh, Val de Marne / Yen Bai ; Hué / SIAAP pour la protection environnementale et la revitalisation urbaine). L'appui à la construction s'accompagne d'un effort pour améliorer la gestion locale : exploitation du système et la maîtrise d'ouvrage confiée directement aux communes, implication de la population et des entreprises pour une meilleure gouvernance de projet (animation, sensibilisation par l'ONG EAST, etc.).

La formation, essentielle dans ce secteur, accompagne tous les projets : programmes solidarité/eau dans les provinces de Nam Dinh et Ninh Binh pour former les gestionnaires, personnels techniques et de l'autorité communale ; coopération Quang Tri/syndicats des eaux pour la formation des cadres. C'est dans cette logique que s'inscrit, le projet AVEC, un programme de formation "mutualisé" initié par les collectivités franciliennes actives dans le domaine de l'eau et de l'assainissement au Vietnam, en prenant appui sur l'expérience de l'Institut des Métiers de la Ville.

**I.M.V. :**

« L'Institut des Métiers de la Ville (Coopération Hanoi /Ile-De-France.) a été créé en mars 2001 et a servi de modèle pour la création du PADDI à HCMV. Cette longue collaboration en matière de développement a débuté par des actions de formation, puis assez rapidement, il a été question de missions d'expertises et d'études sur des questions complexes.

Sur l'environnement, dans les domaines de l'eau et l'assainissement, l'IMV intervient dans le péri-urbain (problématique des métropoles d'aujourd'hui), sur une petite station de traitement des eaux usées pour une communauté (contrat réalisé par ONG EAST Vietnam) à Kieu Ky.

Des experts de l'Ile de France aident à la réalisation des travaux et des sessions de formation.

Sur la question du développement des moyens de transports, Hanoi doit faire face à des obstacles posés par l'urbanisation, la superficie de la ville, l'augmentation de la distance, les problèmes d'immigration, la croissance des moyens de transports privés ; et donc les problèmes d'embouteillage, et de pollution. Grâce à une collaboration quotidienne, avec des experts sur place, les pôles d'échange de Cau Giay ou encore très récemment celui du pont Long Bien ont pu être réalisés. Dans le domaine du patrimoine et du tourisme, un programme lancé en 2006 a pour objectif d'apporter aux autorités vietnamiennes un appui technique pour renforcer la mise en valeur touristique et la protection du patrimoine culturel de la capitale et de sa proche région. ( cf. site web : <http://www.imv-hanoi.com> )

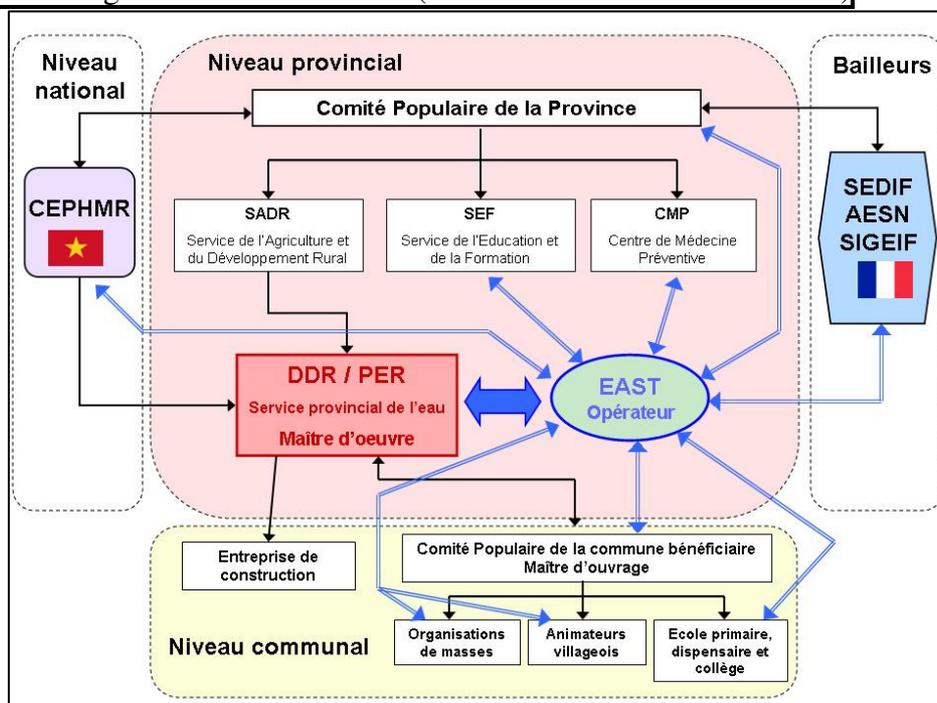
**PADDI:**

Depuis 2004, le Comité Populaire d' Ho Chi Minh Ville et la Région Rhône Alpes développent un programme de coopération intitulé « PADDI, centre de prospective et d'études urbaines ». Ils s'efforcent de répondre aux défis du développement vers une ville moderne et durable qui conserve une identité vietnamienne.

La priorité est donnée à l'urbanisme, à la formation, la recherche et la production de publications.

L'objectif du PADDI recouvre l'appui institutionnel et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le Comité populaire, ainsi que la gestion d'ouvrage, la prospection dans le domaine de l'urbanisme et de l'organisation logistique des missions d'études, au Vietnam comme en France.

L'activité de formation du PADDI a pour objectif général le transfert du savoir, de compléter les formations des fonctionnaires de la ville ( objectif qualitatif et quantitatif). En 3 ans, 22 sessions de formation ont eu lieu. (site web en cours de construction)

**Partenaires du Programme Solidarité Eau (Provinces Nam Dinh/Ninh Binh)**

### **Thème 3 : Francophonie et développement durable**

Le lien entre francophonie et développement durable a été explicité de manière évidente par l'exposé du vice-ministre de l'agriculture et du développement rural vietnamien sur le programme d'appui au développement durable de Yélimané (PADDY). Il s'agit d'une coopération nord-sud-sud entre la ville de Montreuil, la province de Hai Duong et le cercle de Yélimané (Mali), accompagnée par la FAO et les gouvernements vietnamiens et maliens.

Passé d'une agriculture autosuffisante à une agriculture exportatrice (riz, caoutchouc, café), le Vietnam s'appuie sur cette coopération pour diffuser son expertise agricole à la région peu développée de Yélimané. 12 experts de Hai Duong, qui ont été formés au français au centre de coopération Hai Duong-Montreuil, travaillent ainsi au Mali sous la tutelle du Ministère de l'agriculture. 288 autres ingénieurs ont depuis été envoyés par le gouvernement vietnamien dans différents pays d'Afrique dans le cadre de la coopération gouvernementale.

Cette expérience se révèle être un moyen, à la fois, de répandre la Francophonie (les experts ont été formés en français) et d'en faire une application concrète (communications entre les experts vietnamiens et les agriculteurs maliens).

La langue française, dont chacun s'accorde à dire qu'elle n'est pas prioritaire au Vietnam, bénéficie de l'appui des actions des coopérations décentralisées. Dans le cadre de la coopération entre la Région Aquitaine et la province de Lao Cai, 8 techniciens ont été formés en France et ont bénéficié de formations locales, devenant ainsi des référents dans le domaine de l'agriculture. L'AFD soutient depuis 2008 le projet de coopération Aquitaine-Lao Cai dans le domaine de l'éco-tourisme. Ce nouveau projet intègre également un volet de formation linguistique innovant, qui repose sur la mise en place d'un programme de télé formation.

Hai Duong accueille un professeur de français mis à disposition par la ville de Montreuil, qui, dans le cadre d'un centre de français, forme les enseignants de français et les cadres locaux de la province.

La province de Nghe An, s'appuyant sur le principe que le français constitue un gage d'excellence, a exprimé la volonté de faire de la Francophonie un outil clé de son développement. Il bénéficie pour cela du soutien de l'association Côtes d'Armor-Vietnam. Nghe An cherche à promouvoir auprès des administrations locales, en charge de l'enseignement des langues, l'idée de développer davantage la complémentarité entre classes de langues et bilingues. Dans le cadre des coopérations décentralisées, de la formation des personnels d'accueil et des experts impliqués dans ces coopérations, l'importance d'une bonne formation à la langue orale a été rappelée.

L'intervention du vice-président de la région Poitou-Charentes a permis de souligner que la Francophonie ne se limite pas qu'à l'usage du français. Le rôle de la francophonie face à un monde qui se globalise, c'est aussi être porteur de valeurs, d'une civilisation et d'une culture qui assurent la diversité culturelle. Poitou-Charentes coopère dans ce sens avec la province de Thua Tien Hué. L'exemple du PADDY pourrait inspirer la coopération tripartite déjà entamée par Poitou-Charentes avec une région du Sénégal, la région de Fatick (« programme de lutte contre la pauvreté dans le domaine de l'éco-tourisme et des cultures vivrières »). A partir de ces exemples, de nouvelles coopérations Nord-sud-sud pourraient être développées.

### **Conclusions et recommandations**

## **Conclusions :**

Les collectivités locales sont des acteurs clés du développement au Vietnam. La dynamique de réforme nécessaire pour promouvoir une nouvelle approche du développement est en train de se construire. Dans ce contexte, la coopération décentralisée peut jouer un rôle important dans la construction de la décentralisation en proposant des méthodes et techniques, et en motivant l'esprit d'initiative aux différents échelons territoriaux.

Le local et le mondial étant aujourd'hui en relation permanente, un espace comme la francophonie s'avère idéal pour renforcer les liens entre collectivités, et mener des coopérations, à la fois, adaptées aux besoins et fondées sur le résultat de l'expérience en matière d'administration du territoire.

Le niveau local est le mieux adapté pour répondre à des enjeux et des systèmes locaux très complexes, qui ne peuvent être traités sans s'appuyer sur une grande technicité. La durée constitue de même un élément important de la réussite ainsi que de la qualité de la relation des coopérations décentralisée. La formation, technique mais aussi à la langue française, doit être au cœur des coopérations.

## **Recommandations :**

1. Poursuivre le dialogue avec les ministères en charge de mener la réforme de la décentralisation (MOHA, MPI) afin d'informer les collectivités territoriales françaises
2. Reprendre le thème de la gouvernance locale et du développement durable pour les 8èmes Assises de la coopération décentralisée de Haiphong en 2010
3. Resserrer les liens avec les associations de collectivités tant vietnamiennes (ACVN, ...) que françaises (CUF, AIMF, ARF, etc) et entre elles.
4. Poursuivre le travail de « réseautage » et de mariages entre collectivités françaises et vietnamiennes sur la base de la cohérence géographique (une région avec une province) et/ou thématique
5. Resserrer les liens avec l'action de promotion du français (appariement de lycées, recherche d'interprètes, etc)
6. Développer la coopération avec le MOHA, l'ANAP et l'Académie HCM sur la réforme administrative ; accompagner les collectivités locales dans le choix des domaines de leur coopération
7. Intégrer un volet de transfert linguistique (formation, jumelages, bibliothèques,...) au sein de toute coopération décentralisée